

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE TROIS AVRIL À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSETTE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, M. Grégory ROMAN, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphan LAUTHIER à M. Christophe CURIE
Mme Morgane CASTAN à Mme Sabine SERRANO
Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL à M. Alexandre SENERS
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Jacques VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, M. Grégory ROMAN a été désigné secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	15	19

DATE DE LA CONVOCATION

28/03/2025

DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

28/03/2025

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2025-013 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) :

- Budget principal / Budget du CCAS
- Budget Annexe du Service de l'Eau / Budget Annexe du service de l'Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Ville de Meynes ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Meynes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, **PAR QUINZE VOIX POUR ET QUATRE VOIX CONTRE** (Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS, M. Jacques VIGNAL, Mme Fanette FESSY-PAQUET) s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Meynes.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Roman

Pour extrait conforme
Le conseiller par délégation
Christophe CURIE

Christophe CURIE